



Demande d'information importante

Par **sandra68**, le **07/12/2009** à **15:37**

Bonjour, rn rn voila je suis passé a la sous prefecture car je dois recevoir ma carte de sejour qui apparament est prete mais n est pas encore arrivé !! rn jusqu a present j avai un recepissé qui arrive a terme le 10 decembre et on refuse de m en fournir un autre car ma carte va arrivé !!! or le gros soucis c est que je vien d'avoir un contrat de 7 mois et on me dis que sans recepissé ou sans carte de sejour mon contrat sera interrompu !!! rn que puis je faire? on t il le droit de me laisser sans papier le temps que ma carte arrive ? je suis dans l'impasse j ai une famille quand meme je n ai pas envie que l on m arrete ce contrat ce n est quand meme pas de ma faute!!!

Par **chris_idv**, le **07/12/2009** à **23:16**

Bonjour, rn rn Il est normal qu'un employeur vous demande de justifier de la régularité de votre séjour en France: en l'absence d'un titre de séjour en règle l'employeur pourrait être tenu responsable en cas de contrôle par l'inspection du travail. rn rn Repasser à la sous préfecture le 10 décembre, puis tous les jours si nécessaire jusqu'à ce que vous ayez votre titre de séjour. rn rn Cordialement,

Par **sandra68**, le **08/12/2009** à **09:05**

je vous remercie pour votre reponse ce matin est par chance j ai reçu un email me disant que la carte est arrivé !!! donc quel bonheur rn rn cordialement, rn rn sandra